

Le métier de chercheur académique en France

Marie-Christine ANGONIN

Professeure à Sorbonne Université

SYRTE-Observatoire de Paris

m-c.angonin@obspm.fr

Le métier de chercheur académique en France

Trois corps de fonctionnaires pour les postes permanents :

- CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)
- Université
- Observatoire des Sciences de l'Univers

Deux niveaux : rang B puis , après concours, rang A (mais pas obligatoire)

Grille de salaire quasiment identique :

rang B commence vers 2300 euros brut (environ 1900 net)
mais prise en compte de l'expérience antérieure.

Fin de carrière en rang A > 5000 euros brut (mais pas automatique)

Le métier de chercheur académique en France

Les missions d'un chercheur permanent

La recherche et l'animation de la recherche

La formation initiale et continue et l'organisation des enseignements
(encadrement, orientation professionnelle)

Activité dans des services nationaux d'observation

La diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique

La valorisation de la recherche et transfert vers des entreprises

Expertises et évaluations des travaux de recherche

Centre National de la Recherche Scientifique

Recrutement au niveau **Chargé(e) de Recherche (CR)** = chercheur(se) rang B

Puis concours pour passer **Directeur(rice) de Recherche (DR)** = chercheur(se) rang A

100% RECHERCHE

Domaines de recherche répartis dans différents instituts nationaux : IN2P3, INSU, INP, ...

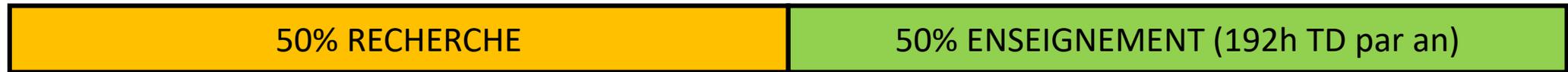
Les chercheurs se répartissent dans différentes sections :

- **Section 1** : Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos
- **Section 2** : Théories physiques : méthodes, modèles et applications
- **Section 17** : Système solaire et univers lointain
- ...

Ils sont suivi par le Comité National de leur section

Universités

Recrutement au niveau **Maître(sse) de Conférences (MdC)** = enseignant(e)-chercheur(se) rang B
Puis concours pour passer **Professeur(e) (Pr)** = enseignant(e)-chercheur(se) rang A



Laboratoires ayant pour tutelle une des 72 universités en France ou certains établissements publics

Les enseignants-chercheurs se répartissent dans différentes sections :

- **Section 29** : Constituants élémentaires
- **Section 34** : Astronomie, astrophysique
- ...

Ils sont suivis par le Conseil National des Universités (CNU)

Observatoires des Sciences de l'Univers

Recrutement au niveau **Astronome-adjoint(e) (ASAD)** = enseignant(e)-chercheur(se) rang B
Puis concours pour passer **Astronome (AST)** = enseignant(e)-chercheur(se) rang A

1/2 RECHERCHE	1/3 SERVICE	1/6 ENSEIGNEMENT
---------------	-------------	---------------------

(66h TD par an)

Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU)

Les enseignants-chercheurs se répartissent dans différentes sections :

- **Section 80** : Astronomie
- ...

Ils sont suivis par le Conseil National des Astronomes et des Physiciens (CNAP)

Le métier de chercheur académique en France

Le concours de recrutement suit la même procédure :

- Dossier écrit
- Après sélection : audition devant le jury d'admissibilité
- Validation de l'admission par des instances adaptées

Calendrier habituel : dossier à déposer en tout début d'année,
Auditions au printemps, validation des admissions avant ou après l'été

Pour le CNRS : **concours national**
recrutement par le comité de la section concernée

Pour les Observatoires : **concours national**
recrutement par le CNAP



Avant le concours MdC : QUALIFICATION par le CNU (dossier en décembre)

Pour les Universités : **concours local**
recrutement par un jury adapté au poste

Les critères de recrutement

Critères affichés dans les sites des instances nationales de recrutement
(section CNRS ou CNAP)

Section 1 (Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos)

Le premier des critères d'évaluation des personnes candidates est l'excellence scientifique. Le jury l'évaluera premièrement à partir de l'activité de recherche et des travaux scientifiques effectués pendant la thèse et les éventuels séjours postdoctoraux. Le jury veillera à identifier l'apport personnel des personnes candidates dans les résultats présentés. Le deuxième élément d'évaluation de l'excellence sera le (ou les) projet(s) de recherche. À ce titre, la section rappelle que, lorsque l'intitulé d'un poste comporte le mot "prioritairement", il s'agit d'une indication non contraignante. Un projet de recherche personnel, qu'il soit accompagné, ou non, d'un ou plusieurs projets correspondants aux éventuelles **indications thématiques du poste**, sera donc favorablement considéré par la section.

Au-delà de l'excellence des travaux et du projet de recherche, les critères suivants sont également pris en compte :

- Contributions, réalisations et connaissances, scientifiques ou techniques ;
- Publications et présentations en conférences, séminaires... ;
- Capacité à construire un projet de recherche ;
- Contributions à l'enseignement, à la formation et à la diffusion de la culture scientifique ;
- Motivation, curiosité, enthousiasme, créativité, esprit d'équipe ;
- Autonomie, rigueur, ténacité, fiabilité, capacité d'adaptation et à travailler en collaboration ;
- Éventuelles activités à caractère collectif ;
- Éventuelles activités de valorisation.

Cette liste ne présage pas du poids de chaque critère dans la prise de décision. Elle est à **moduler selon le parcours de recherche** (qu'il corresponde essentiellement à la thèse ou majoritairement à un parcours postdoctoral).

Section 17 (Système solaire et univers lointain)

Chargé / chargée de recherche de classe normale
(CRCN)

Une personne candidate à un poste de CR doit pouvoir démontrer :

- la qualité de sa production scientifique et la portée de ses résultats (publications, développement et mise à disposition d'outils, développement méthodologique ou instrumental) ainsi que sa capacité à poursuivre une recherche innovante et de qualité ;
- son autonomie, sa vision à long terme et son recul sur son domaine de recherche ;
- la pertinence scientifique de son projet de recherche, et l'insertion de ce projet dans le paysage scientifique français.

En plus de ces trois critères principaux, nous encourageons à décrire dans le dossier les activités d'animation scientifique, de diffusion et valorisation, d'encadrement, d'enseignement, ou toute autre activité au bénéfice de la communauté de recherche.

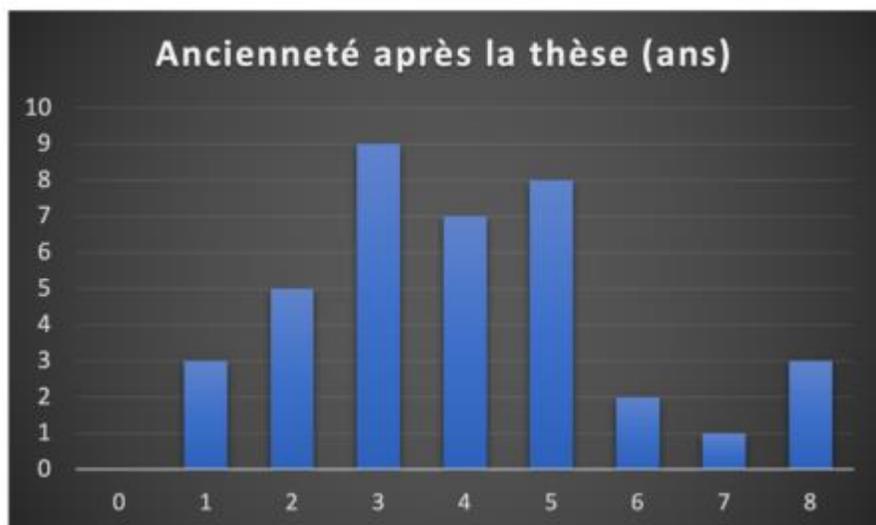
L'appréciation de ces critères est ouverte, non exclusive, non hiérarchisée et non strictement cumulative ; ils sont modulés selon le degré d'avancement de la carrière.

Les critères de recrutement

Fiches de poste pour les Universités

Les recrutements en section 1 (voir bilan 2016-2021)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
DR	1*	1*	0	2	2	1	0	1	0	1	1	2	1
CR	8	7	7	6	10	10	8	10	10	12	16	13	13

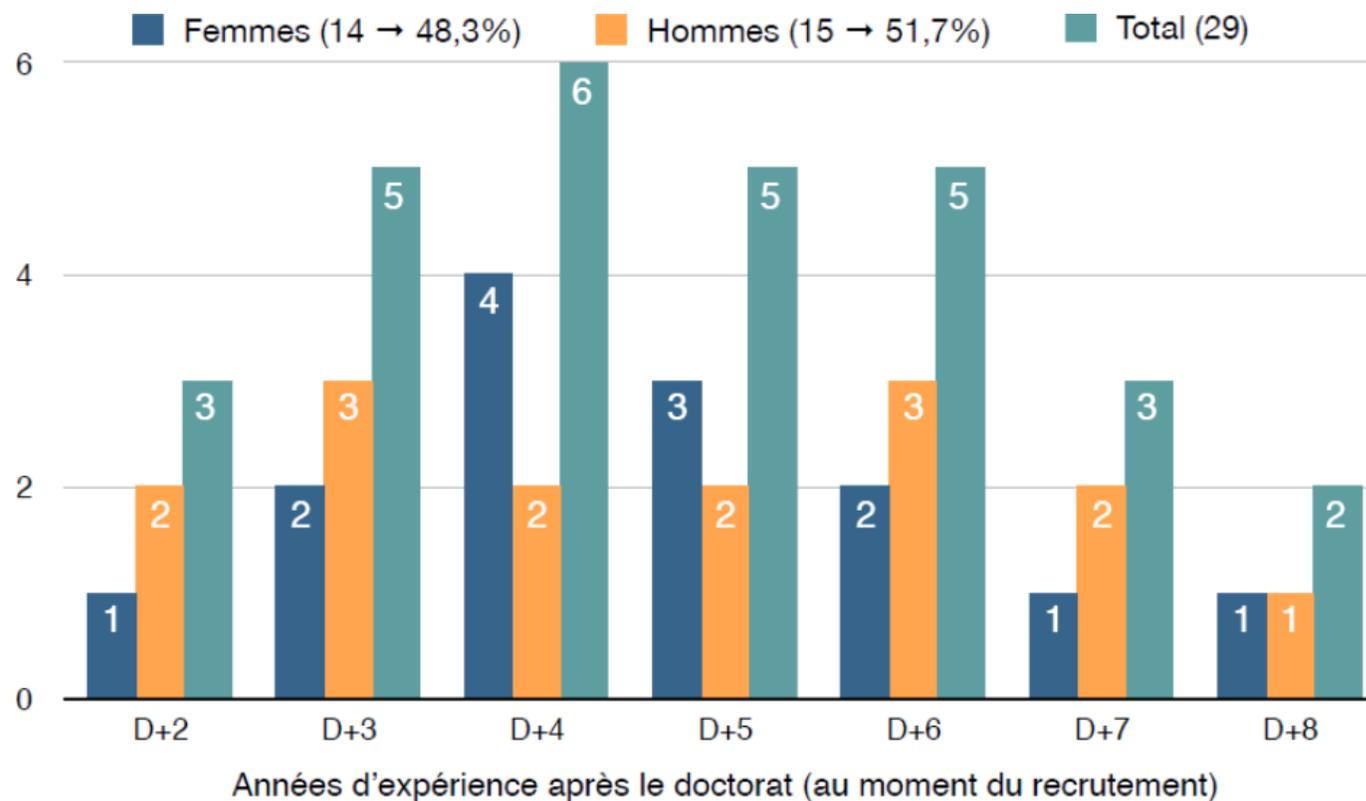


Typiquement 160 candidats / 80 auditions par an

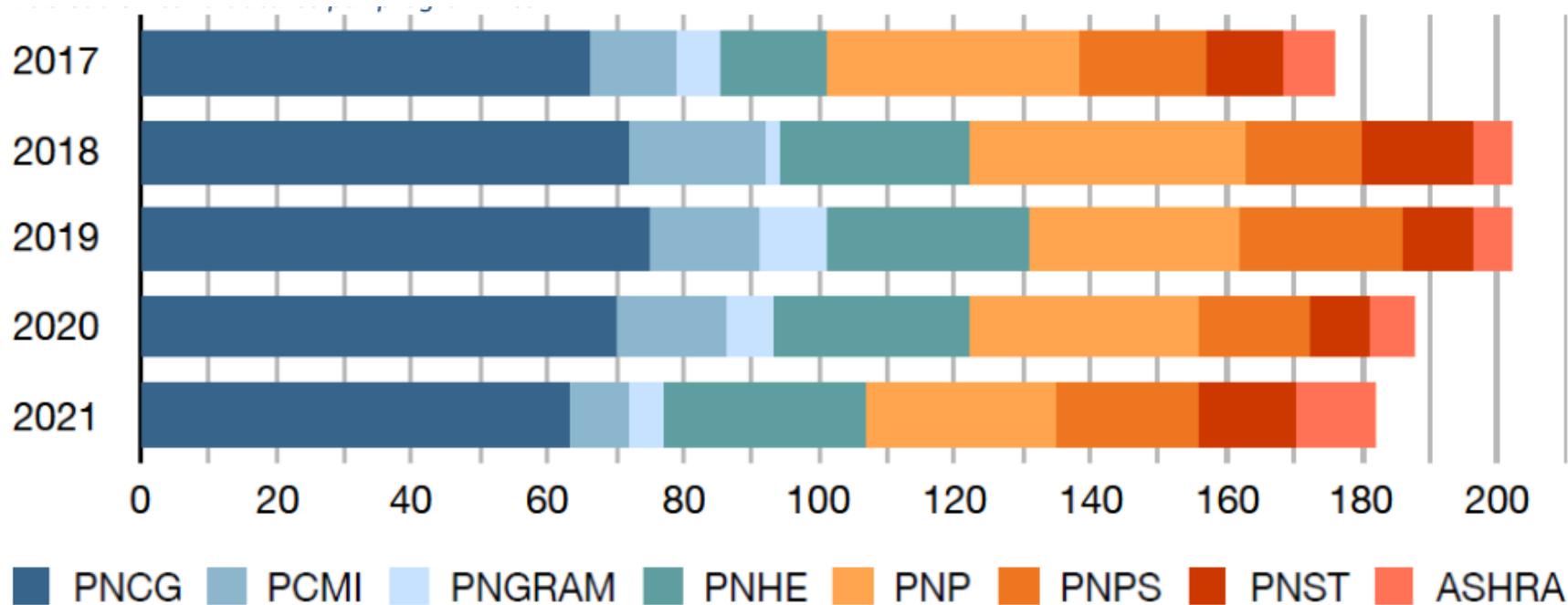
Thématiques (dictées par coloriage, à deux exceptions près) :

- 6 astro (incl. Km3) / 5 cosmo / 6 neut /
- 4 nucl / 10 part (incl. JLab) / 6 theo (incl. nucl) / 0 pluri

Les recrutements en section 17 (voir bilan 2016-2021)



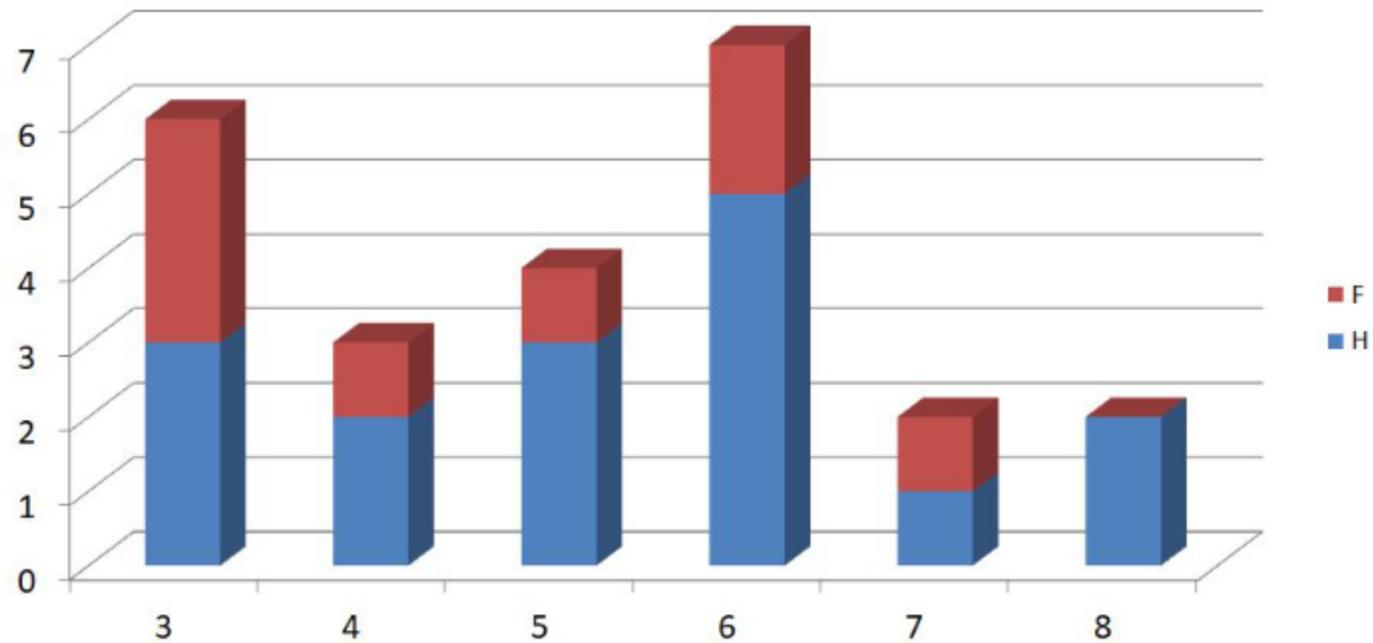
Les recrutements en section 17 (voir bilan 2016-2021)



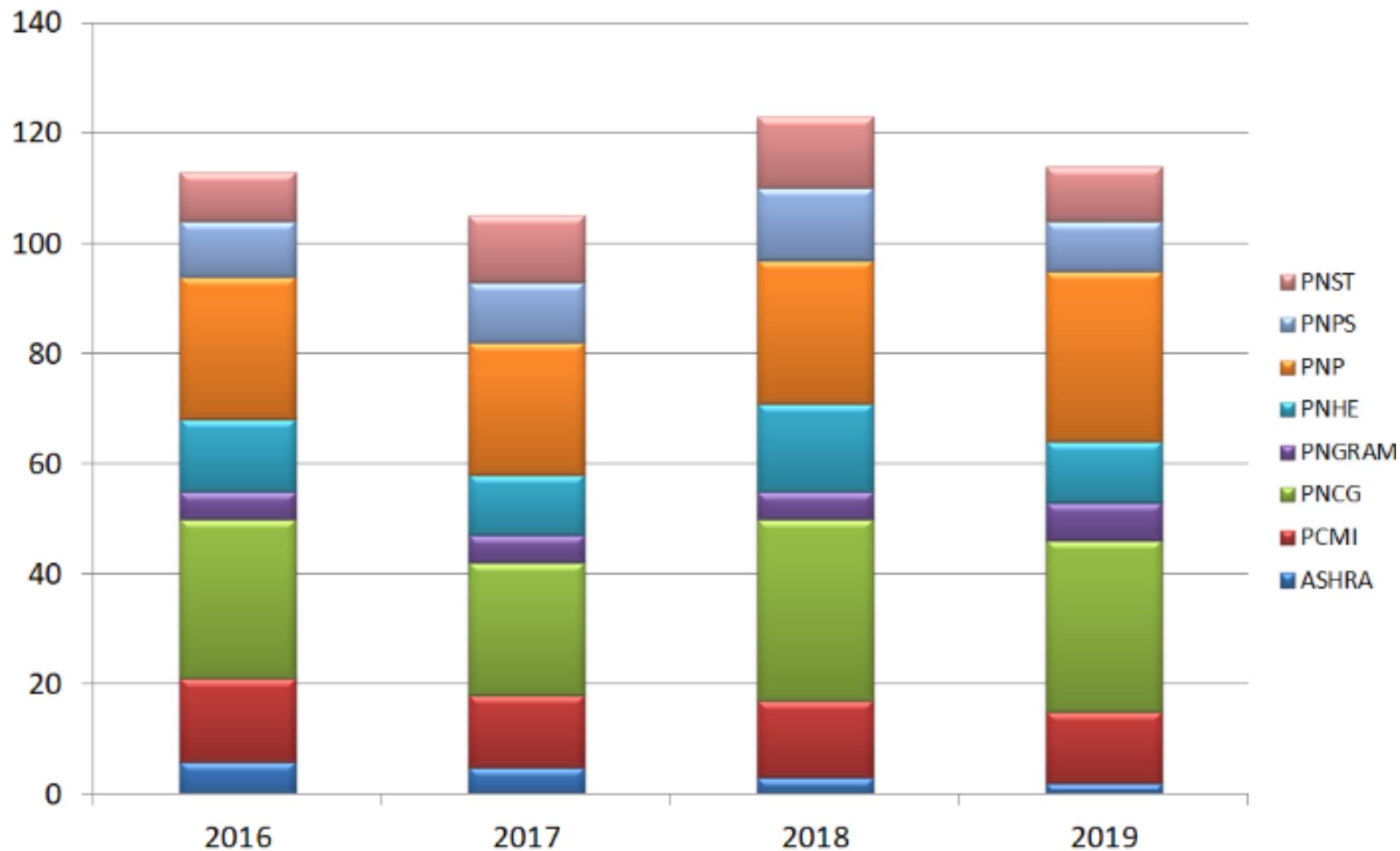
Candidatures par programme

Les recrutements au CNAP astronomie (voir bilan 2015-2019)

Nombre d'années après la thèse
(au moment du recrutement)



Les recrutements au CNAP astronomie (voir bilan 2015-2019)



Les recrutements au CNAP astronomie (voir bilan 2015-2019)

	2016		2017		2018		2019	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Nb dossiers déposés (D)	38	75	31	74	40	85	34	80
Nb recrutements (R)	1	6	3	4	3	3	1	3
Pression D/R	16,1		15,0		20,8		28,5	
	Age							
minimum	30		30		29		29	
maximum	39 ³		34		35		35	
moyen	34,9		32,3		31,7		32,0	
median	36,0		32,0		31,5		32,0	
	Année soutenance de thèse							
minimum	2008		2011		2011		2014	
maximum	2012		2014		2015		2016	
	Nb candidatures antérieures au concours de l'année							
maximum	7		5		6		3	
moyenne	4,3		2,6		2,2		2,0	
médiane	5,0		2,0		2,0		2,0	
Première cand.	1		1		2		0	
Seconde cand.	0		2		1		2	